

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2021

---

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3688)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF50

présenté par  
M. Baudu, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

Modifier ainsi la deuxième phrase de l'alinéa 2 :

1° Substituer à la première occurrence du mot :

« Le »

le mot :

« Ce » ;

2° Substituer à la deuxième occurrence du mot :

« pour »

les mots :

« et de » ;

3° Substituer à la deuxième occurrence du mot :

« les »,

le mot :

« leurs ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.